

Année 2017
Séance du 15 février 2017

N° 20
Objet : Création d'un tarif
« frais de dossier » concernant la
classe préparatoire de l'Ecole
d'Arts intercommunale de
Digne les Bains

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

2017-120

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
BALIQUE François
ROCHAT Jacques

2017-120
PAGE 04

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

L'école d'art intercommunale de Digne IDBL dispense une formation à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique dont l'effectif est de 20 étudiants en moyenne chaque année.

La sélection de ces étudiants se fait chaque année sur concours. Tous les candidats sont auditionnés par un jury composé des enseignants de l'établissement qui examinent leurs motivations, leurs curiosités et leurs premières réalisations soit trois sessions de jurys de sélection par an, un en mai, un en juin et un début septembre.

Ces jurys de sélection sont constitués des enseignants de l'école qui sont sollicités spécifiquement à cette fin et dont le nombre est déterminé au regard du nombre de candidatures enregistrées par l'administration.

Pour chaque session d'admission il peut être nécessaire de constituer deux à trois jurys de sélection en la présence de trois à quatre enseignants déterminés en fonction du nombre de candidatures.

Public visé :

Tous les étudiants postulants pour intégrer la classe de préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'enseignement artistique.

Création d'un tarif frais de dossier classe préparatoire :

L'école reçoit chaque année pour ces trois sessions de recrutement un grand nombre de dossiers de candidatures, hors il s'avère que chaque année notamment pour la session du mois de septembre beaucoup de candidats ayant déposé un dossier de candidature ne se présentent pas au jury de sélection, sans prendre la peine de prévenir l'administration préalablement.

Afin de corriger cette situation, de responsabiliser les candidats et d'éviter de solliciter la présence du personnel de l'établissement inutilement il est proposé au conseil d'agglomération de créer un tarif spécifique de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

Somme qui devra parvenir à l'administration en même temps que le dossier de candidature afin que le demandeur figure bien sur les listes d'inscription.

Il est proposé au conseil d'agglomération

1. D'approuver le projet et son contenu
2. D'approuver ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mars 2017
3. D'inscrire ces nouvelles recettes au budget
4. D'autoriser la régisseuse principale Mme Grac Brigitte et la régisseuse suppléante Madame Fontana Guylaine de l'école d'art intercommunale de Digne IDBL d'encaisser ces nouvelles recettes pour le compte de la collectivité.

Il vous est demandé

D'approuver la proposition présentée

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO**

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le 24 FEV. 2017
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO






24-02-2017
PREF 04

